



# Bienvenue à



**Dieulefit Santé**

CENTRE DE  
RÉADAPTATION

Accueil : 04 75 00 55 00 / Mail : [info@dieulefit-sante.org](mailto:info@dieulefit-sante.org)  
Fax administratif : 04 75 46 96 51 / Fax médical : 04 75 00 55 08  
[www.dieulefit-sante.org](http://www.dieulefit-sante.org)



**Dieulefit-Santé,  
tremplin  
de votre santé  
retrouvée...**



# Bienvenue

Vous êtes hospitalisé(e) à Dieulefit Santé, centre médical privé à but non lucratif, acteur de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). L'équipe médicale, l'ensemble du personnel et la Direction Générale vous souhaitent la bienvenue et sont à votre disposition pendant toute la durée de votre séjour.

Parce qu'une hospitalisation est un moment particulier, nous tenons tous à Dieulefit-Santé, à ce qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles. De votre arrivée jusqu'à votre départ, à chaque instant nous veillerons sur votre santé, votre sécurité et votre confort.

Ce livret d'accueil vous est destiné. Il a pour objet de vous présenter l'établissement, de faciliter vos démarches, votre séjour et l'accueil de vos visiteurs. Souhaitant vous offrir la meilleure qualité de soins et de services, les équipes médicales, soignantes, administratives, techniques et la Direction Générale restent attentives à vos remarques et suggestions.

Adeline Jurdith,

Directrice de l'établissement

## SOM- MAIRE

- 5** NOTRE MISSION
- 6** AVANT VOTRE ARRIVÉE
- 7** VOTRE ADMISSION
- 8** LES ÉQUIPES
- 10** VOTRE PARCOURS
- 12** VOTRE VIE AU QUOTIDIEN
- 14** DROITS ET RÈGLES DE VIE
- 16** PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT
- 19** VOTRE DÉPART
- 20** SANTÉ ET SÉCURITÉ
- 22** CHARTE DU PATIENT
- 23** TARIFS

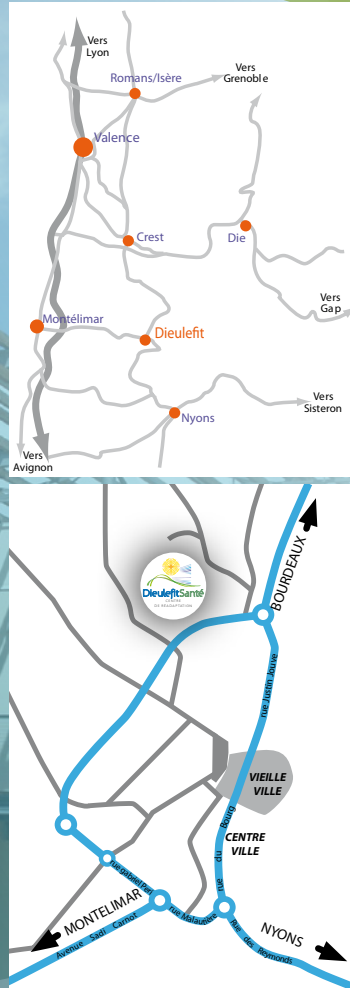
## BREF HISTORIQUE

L'association **DIEULEFIT SANTÉ** est née en **1999**, de la **fusion juridique** de 3 associations gérant séparément à Dieulefit :

- Le centre Beauvallon, spécialisé en cardiologie
- Le centre Le Jas, spécialisé en pneumologie
- Le centre médical et climatique Bellevue, spécialisé en pneumologie pédiatrique.

En **2004**, fut prise la décision de **regrouper** sur le Domaine de Chamonix à Dieulefit l'ensemble des activités de ces 3 centres. Les travaux s'échelonnèrent sur 2 ans entre novembre **2005** et novembre **2007**.

Le **Centre de réadaptation DIEULEFIT SANTÉ**, est ouvert depuis le 19 décembre **2007** et fut inauguré officiellement le 8 avril **2008** par le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et le Préfet de la Drôme. À ce jour, Dieulefit-Santé est autorisé dans les spécialités cardio-vasculaires, respiratoires, neurologiques et locomoteur.



## À SAVOIR

- Établissement de santé privé d'intérêt collectif, **ESPIC**, selon la loi du 21/07/2009.
- Adhérent de la FEHAP, fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne
- **DIEULEFIT-SANTÉ** a été certifié Qualité des Soins Confirmée par la Haute Autorité de Santé pour une durée de 4 ans (2023-2027)

## ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS ET DE LA RÉADAPTATION DE PATIENTS ATTEINTS DE PATHOLOGIES CARDIAQUES, PULMONAIRES, NEUROLOGIQUES OU DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR

1

### Poursuivre la prise en charge médicalisée d'une maladie

- suite à une hospitalisation (chirurgie ou poussée aiguë)
- complication d'une maladie chronique

2

### Permettre au patient de retrouver la meilleure forme possible afin qu'il puisse se réinsérer dans la vie sociale, ou professionnelle,

notamment par la pratique régulière d'activités physiques adaptées sous contrôle médical

3

Éduquer le patient qui accepte d'acquérir une meilleure connaissance de sa maladie, des traitements proposés et des mesures d'hygiène de vie adaptées, afin d'**éviter une rechute et limiter l'évolution de son affection**

■ Le centre de réadaptation **DIEULEFIT SANTÉ** est un établissement de santé géré par l'association **DIEULEFIT SANTÉ** régie par la loi du 1er juillet 1901.

■ Son Conseil d'Administration, qui assure la responsabilité de sa gestion globale, est composé de personnes physiques bénévoles, ainsi que de représentants de collectivités locales et d'associations de patients. Il délègue l'essentiel de ses pouvoirs au directeur de l'établissement.

■ L'établissement est agréé pour dispenser des soins médicaux et de réadaptation (SMR), spécialisés en réadaptation cardiaque et respiratoire, neurologique et locomotrice.

■ Il est soumis à la procédure de certification délivrée par la Haute Autorité de Santé (HAS), et au contrôle budgétaire et technique de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

■ Notre politique qualité est de mettre en œuvre les règles de bonnes pratiques en vigueur en vue de maîtriser les risques hospitaliers et les risques associés aux soins, pour une prise en charge des patients qui soit sécurisée, efficace et appropriée à leur projet de réadaptation individualisé.

■ Conscients de l'empreinte que nous laissons en tant qu'établissement de santé, nous avons fait le choix d'intégrer dans chaque aspect de notre activité les principes de développement durable.

Notre démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) repose ainsi sur 3 grandes orientations :

- Prendre soin de l'environnement
- Proposer une restauration responsable
- Assurer la pérennité de notre offre de soins

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

### 101 LITS EN HOSPITALISATION COMPLÈTE

L'établissement propose également une prise en charge complémentaire en ambulatoire (hospitalisation à temps partiel)



Aujourd'hui, demain, dans quelques jours, vous allez être hospitalisé. Afin que votre arrivée se déroule dans les meilleures conditions, le plus simple est de vous y préparer.

## ■ DANS VOS BAGAGES

- Afin de réaliser la rééducation dans de bonnes conditions y compris à l'extérieur et en balnéothérapie nous vous recommandons d'apporter des tenues vestimentaires adaptées (jogging, short, maillot de bain, chaussures de sport).
- Votre tenue de nuit et vos affaires de toilettes (serviettes de toilette, dentifrice, brosse à dent, savon etc...).
- Il est recommandé de n'amener aucun objet de valeur.

## ■ DOCUMENTS À FOURNIR

- votre carte d'identité (ou votre carte de séjour si vous êtes étranger),
- votre carte VITALE et votre attestation d'ouverture de droit,
- votre carte de complémentaire santé, de votre mutuelle ou de votre assurance, et votre attestation de prise en charge (chambre particulière, forfait journalier,...),
- ou votre attestation de bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS qui a remplacé la CMU)
- éventuellement, votre carte de don d'organe et de tissu en vue de greffe
- si vous n'avez pas de couverture sociale, prière d'en informer l'accueil lors de votre demande d'admission
- votre moyen de paiement

## ■ VOS MÉDICAMENTS ET DISPOSITIFS MÉDICAUX

L'ensemble de votre traitement vous sera fourni par notre établissement. Cependant, par précaution, nous vous demandons d'**apporter vos médicaments habituels pour 3 jours au minimum** ainsi que vos ordonnances en cours. Les soignants seront dépositaires de vos médicaments personnels qui vous seront rendus, sauf contre-indication médicale, à votre départ.

En cas d'une ventilation assistée nous vous demandons d'apporter votre appareil personnel, et de prévenir votre prestataire de service.

## ■ MODALITÉS D'ADMISSION

- En règle générale, les admissions ont lieu **du lundi au vendredi à partir de 10h30 et avant 13h30**. Toutes les admissions de patients hospitalisés doivent s'effectuer sur le plan administratif au bureau des entrées à l'accueil de l'établissement situé au bâtiment 1.
- Dès votre arrivée dans le service, un membre du personnel soignant vous aidera à vous installer dans la chambre prévue et disponible pour vous.

## ■ SÉCURITÉ / IDENTITÉ

- Merci de nous aider à prendre soin de vous.
- La sécurité des soins nécessite votre identification précise (identitovigilance). Pour cela une photo sera réalisée à votre admission, et les soignants vous demanderont de décliner votre identité.
  - Si vous le souhaitez, vous pouvez demander à l'entrée que votre présence ne soit pas divulguée.
  - L'usage de la photographie est réservé au personnel habilité à utiliser le dossier patient informatisé soumis au secret professionnel et signataire de la charte informatique. La photographie n'est pas utilisée à d'autres fins ou communiquée à un tiers.

## ■ LES FRAIS D'HOSPITALISATION

### • FRAIS DE SÉJOURS

Dieulefit Santé est un établissement privé à but non lucratif. Tous ses médecins sont salariés de l'établissement et ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires.

- Si vous êtes assuré social, 80% des frais de séjours sont pris en charge par l'assurance maladie obligatoire; les 20% restants, que l'on appelle le ticket modérateur, sont à votre charge ou à celle de votre mutuelle le cas échéant.
- Si vous n'êtes pas assuré social ou pour tout cas particulier, les frais d'hospitalisation seront à régler à votre arrivée.

### Régime 100%

Les frais de séjour peuvent être pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire dans certaines situations. Il revient alors à votre médecin traitant désigné auprès de la sécurité sociale d'établir la demande d'exonération du ticket modérateur (communément appelée demande de 100%)

### • FORFAIT JOURNALIER

Aux frais de séjour, s'ajoute le forfait journalier qui est à votre charge ou à celle de votre mutuelle le cas échéant. Le forfait journalier est à régler même si vous bénéficiez du ticket modérateur («100%»)

### • PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Certaines prestations hôtelières vous sont proposées voir tarif page 23. Un formulaire est à compléter.

LE BUREAU D'ACCUEIL VOUS EST OUVERT  
DU LUNDI AU VENDREDI : DE 9H À 17H30

# L'équipe de professionnels

Votre prise en charge mobilise des compétences complémentaires. Pour faciliter l'identification de vos interlocuteurs, les professionnels portent des tenues avec un code couleur par métier et un badge indiquant le nom, prénom et métier de la personne. Dieulefit Santé participe à la formation des étudiants dans les métiers de la santé. Ainsi, si vous l'acceptez, ils peuvent participer à vos soins sous la responsabilité et le contrôle des professionnels titulaires.

## ■ LES MÉDECINS

Le **médecin spécialiste**, qui est à l'origine de votre prise en charge et qui suit tout votre parcours à Dieulefit Santé, est votre interlocuteur privilégié, on l'appelle aussi le Médecin responsable. Le médecin prescrit et coordonne les traitements appropriés à votre état de santé, vous informe et répond à toutes vos questions. Il peut recevoir votre famille (Prendre RDV au secrétariat médical ou auprès du cadre de santé). Une continuité médicale est assurée 24h/24h dans l'établissement par un système d'astreinte.

## ■ LES CADRES DE SANTÉ, LES SOIGNANTS

Le **cadre de santé** est le garant de l'organisation et de la qualité de la prise en charge et des soins. **Les Infirmiers et aides soignants** vous prodiguent les soins qui vous ont été prescrits. Une permanence est assurée 24h/24h.

## ■ LES ÉQUIPES DE RÉÉDUCATION ET DE PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE, DIÉTÉTIQUE ET SOCIALE

• **Kinésithérapeutes, Professeurs d'Activités Physiques Adaptées, Ergothérapeutes et Orthophoniste** mettent en œuvre votre programme de rééducation.  
• Selon les besoins identifiés par le Médecin Responsable, d'autres professionnels pourront intervenir auprès de vous : **psychologue, diététicienne, assistante sociale, neuro-psychologue.**

## ■ LE SECRÉTARIAT MÉDICAL

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Les secrétaires médicales, en complémentarité avec les Cadres de Santé, assurent le lien entre vous et l'équipe soignante. Elles coordonnent les activités et assurent la gestion de votre dossier médical

## ■ LES ÉQUIPES HÔTELIÈRES

• **L'hygiène des locaux : les Agents de bio-nettoyage** assurent notamment la propreté de votre chambre et la gestion du linge hospitalier.  
• **La restauration : Le Responsable du pôle hôtelier** est garant de la qualité des repas cuisinés sur place, il est secondé par un coordinateur. **Les cuisiniers** sont présents chaque jour et sont reconnaissables par leurs tenues spécifiques. **Les Agents de Restauration** assurent la préparation et le service des repas ainsi que l'entretien du restaurant. Au cours des repas, vous les reconnaîtrez par leur tablier.

## ■ LES AUTRES MÉTIERS

Vous ne les croiserez pas forcément mais tous œuvrent pour vous assurer une prise en charge de qualité :

• **Les pharmaciens et préparateurs en pharmacie** qui se chargent de votre prise en charge médicamenteuse.  
• **Les services Techniques, Logistiques et Sécurité** sont chargés entre autres d'approvisionner le Centre en fournitures et équipements et d'assurer la sécurité et la maintenance des locaux et des personnes.  
• **Les services administratifs, économiques et informatiques**, ainsi que la cellule qualité et les «vigilants» qui veillent à la sécurité sanitaire au sein de l'établissement (matériels, médicaments, maîtrise du risque infectieux, identité etc....).



# vosre parcours de soins

## ■ UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

- Le personnel médical et soignant de l'établissement a pour mission, de dispenser les soins les plus compétents, et de vous apporter l'aide, l'appui et le réconfort dont vous avez besoin.
- Les soins et la rééducation ont pour objectif principal de permettre une transition harmonieuse entre le moment qui a justifié votre hospitalisation dans notre établissement et le retour à votre domicile.
- L'organisation mise en place vise à assurer la prise en charge globale des besoins des patients.
- La surveillance médicale, les soins infirmiers, la prise en charge psychologique, la rééducation, l'éducation thérapeutique et des conseils pour une nouvelle hygiène de vie sont assurés selon les besoins.

## ■ LA SURVEILLANCE ET LES SOINS

- La surveillance et les soins sont assurés par une équipe pluridisciplinaire.
- Le plateau technique de Dieulefit Santé est équipé pour pratiquer en particulier des épreuves d'effort, des explorations fonctionnelles respiratoires, des échographies cardiaques, des radiographies du thorax, des bilans urodynamiques.

## ■ LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE

- Elle est assurée par des médecins spécialisés.
- Des astreintes 24h/24 permettent une intervention médicale en cas de besoin.

## ■ LA RÉÉDUCATION

- Dans des locaux spécialement aménagés et équipés, les professionnels de la rééducation vous délivrent un programme individualisé et progressif : réentraînement à l'effort, gymnastique, ventilation, drainage bronchique, musculation, physiothérapie, récupération neuro-musculaire etc.
- Un bassin de balnéothérapie complète le plateau technique.

## ■ LA PRISE EN CHARGE DIÉTÉTIQUE

- Le service diététique assure la prise en charge des régimes prescrits par les médecins.
- Il vous conseille durant votre séjour et vous aidera dans le choix des menus.
- Un atelier diététique est organisé pour les personnes dont l'état de santé le justifie.
- Il vous fournira des supports écrits (conseils nutritionnels et recettes) pour vous aider lors de votre retour à domicile.
- Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN) participe à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients, à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition et à la définition des actions de formations du personnel.

## ■ LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

Une écoute professionnelle s'organise à votre demande si vous en ressentez le besoin et sur proposition du médecin. Si vous le souhaitez, ce travail pourra se poursuivre avec des relais extérieurs, après votre sortie.

## ■ L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Elle consiste à aider le patient à acquérir ou à maintenir des connaissances et des compétences lui permettant, de manière optimale, de vivre avec sa maladie chronique. Des ateliers pourront vous être proposés, au regard de vos besoins, pour les programmes BPCO, coronarien ou insuffisant cardiaque et valvulaire.

## ■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service social peut être sollicité pour la préparation d'un retour à domicile avec le cas échéant le recours à des services spécialisés, un placement en institution médico-sociale, une réinsertion professionnelle... Il vous aidera dans vos démarches en cas de défaut de couverture sociale.

## ■ LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR ET LA RÉFLEXION ÉTHIQUE

- Chacun ne réagit pas de la même façon à la douleur. N'hésitez pas à prévenir l'équipe soignante afin qu'elle intervienne rapidement pour prévenir et traiter votre douleur.
- La prise en charge de la douleur est une des priorités de l'établissement : Le Comité de lutte contre la douleur (CLUD) a pour mission d'améliorer la qualité de la prise en charge préventive, curative ou palliative de la douleur aiguë ou chronique. Il élabore et évalue un programme annuel d'actions et participe à l'information et à la formation des professionnels dans le domaine de la lutte contre la douleur.
- Si nécessaire, il est possible de mettre en œuvre des soins palliatifs. Ce sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche. Un groupe de travail spécifique porte également des questionnements éthiques provenant de situations complexes ou inédites.

## ■ LA DURÉE DE VOTRE SÉJOUR

La durée de séjour est déterminée par le médecin responsable qui peut la prolonger ou l'écourter. Un séjour en hospitalisation à temps partiel pourra vous être proposé par votre médecin.

# vosre vie au quotidien

## ■ HORAIRES DES VISITES

Les visites sont possibles :

- En semaine, de 16h à 18h45
- Le week-end et jours fériés, de 11h à 18h45

## ■ CHAMBRES

• L'établissement dispose de 61 chambres individuelles et 20 doubles, toutes équipées de sanitaires et d'un système d'appel-malade.

• Une chambre individuelle peut vous être attribuée à votre demande (avec supplément pour chambre particulière – voir tarifs p.23).

• En cours de séjour, le médecin peut demander à un patient, occupant une chambre individuelle pour convenance personnelle, de laisser sa place, pour raisons médicales, à un autre patient.

• Sur autorisation ponctuelle selon une situation médicale exceptionnelle, un lit d'accompagnant peut être installé dans la chambre (Voir tarifs p.23)

• Un formulaire est à compléter.

## ■ LES REPAS

• Le petit-déjeuner vous sera servi en chambre à partir de 8h (8h30 week-ends et jours fériés)

• Si votre état de santé le permet, les autres repas vous seront servis dans la salle du restaurant. Dans ce cas :

- Déjeuner : être présent en salle à 12h15
- Dîner : être présent en salle à 18h45

• Dans la mesure des places disponibles en salle à manger, vous pouvez recevoir un(e) invité. L'inscription devra se faire au moins 72 heures avant auprès du responsable de restauration. (Voir tarifs p. 23)

## ■ ESPACES DÉTENTE

Plusieurs espaces détente sont à votre disposition dans les unités de soins et près du restaurant. Selon, vous y trouverez de la lecture, une télévision, des boissons et des jeux de société

## ■ OBJETS DE VALEURS

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effet personnel. Il est donc recommandé de n'amener aucun objet de valeur. Cependant, vous disposez d'un petit coffre fort dans votre chambre à ouverture par digicode. Nous vous conseillons d'utiliser un code confidentiel simple à 4 chiffres.

## ■ LA VIE SPIRITUELLE

La Salle l'Oasis, vous permet des temps de réflexion et de recueillement. Une permanence d'une équipe œcuménique de visiteurs bénévoles a lieu le mercredi de 16h30 à 18h30. La visite de représentants des cultes (autorisés par la législation française) est possible sur demande. (Formulaires disponibles à L'Oasis).

## ■ PERMISSION EXCEPTIONNELLE DE SORTIE UN WEEK-END AVEC UNE NUIT À L'EXTÉRIEUR

Au cours de votre séjour, et avec l'accord de votre médecin, il vous est possible de passer un WE à l'extérieur de l'établissement. Pour votre sécurité médicale, une seule permission de sortie est autorisée et ce à partir du 2ème WE, du samedi après les soins au dimanche soir 18h. Vous pouvez en faire la demande à l'aide du formulaire spécifique au plus tard le mercredi précédent. Les transports pour permission de sortie ne sont en aucun cas pris en charge par l'Assurance Maladie.

## ■ DÉPLACEMENTS EN VÉHICULE

• Les déplacements pris en charge par l'établissement, lors de votre séjour, sont uniquement ceux nécessaires aux consultations spécialisées prescrites par le médecin de l'établissement.

• En dehors des congés thérapeutiques, l'utilisation des véhicules personnels pendant votre séjour est soumise à autorisation médicale.

## ■ LAVERIE PATIENTS (BÂT 2 / N-1)

• Un sèche-linge et un lave-linge de gamme professionnelle sont à disposition des patients toutes les après-midi en semaine et tous les week-ends.

• Ces deux équipements sont équipés de monnayeurs et d'un distributeur automatique de lessiviels (lessive, assouplissant, agent de blanchiment) pour le linge.

• Les jetons sont en vente au prix de 2 € au bureau des entrées (Bât 1 / N 1) dans la vitrine de vente d'articles. Deux jetons sont nécessaires pour un cycle de lavage et un jeton pour un cycle de séchage. »

## ■ COURRIER, TÉLÉPHONE, TÉLÉVISION, INTERNET

• Vous pouvez recevoir du courrier personnel. Pour les envois, une boîte aux lettres (au pied de l'escalier du bâtiment de l'accueil) collecte tous les jours ouvrés les lettres que vous aurez postées.

• Si vous souhaitez le téléphone, un numéro personnel vous sera attribué à votre arrivée ; vous pourrez ainsi appeler l'extérieur et recevoir directement les appels dans votre chambre (voir tarifs p.23)

• Vous avez également la possibilité d'utiliser internet avec votre ordinateur portable (s'adresser à l'accueil pour la connexion WIFI). L'établissement n'est pas responsable des dommages électriques que pourrait subir votre ordinateur. (voir tarifs p.23)

• Toutes les chambres sont équipées d'un poste de télévision. Il sera activé à votre demande, après règlement d'une caution qui vous sera restituée lors de votre sortie. (voir tarifs p.23)

• Un formulaire est à compléter.



### ■ COMMISSION DES USAGERS

Au sein de Dieulefit santé, la Commission des Usagers (CDU) a une double mission :

- veiller au respect des droits des usagers
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

La CDU dispose d'un panneau d'information situé près de la salle de restauration et indiquant les coordonnées des personnes à contacter.

### ■ LA COMMUNICATION DU DOSSIER MÉDICAL

Conformément au Code de la Santé Publique, vous pouvez demander à consulter et/ou obtenir une copie de votre dossier médical après avoir rempli le formulaire correspondant, disponible sur notre site. Le coût des copies et de leur envoi est à votre charge. Un accompagnement médical vous sera proposé.

### ■ LES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

- Toute plainte ou réclamation doit être adressée à :

Madame la Directrice  
Centre de réadaptation Dieulefit-Santé  
211 chemin de Chamonix - BP 71  
26220 DIEULEFIT

- A la réception de la plainte, le directeur, représentant légal de l'établissement fera procéder à son analyse en lien avec les responsables concernés. Une réponse écrite sera adressée au plaignant. Les réponses apportées par le Directeur sont transmises à la CDU qui peut formuler des recommandations. Si l'usager s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité médicale, il peut demander l'assistance et les conseils du **médiateur médical** de l'établissement.

### À SAVOIR :

#### LA LOI BIOÉTHIQUE DU 29 JUILLET 2011

Conformément à la loi bioéthique du 6 août 2004, l'établissement relaye les campagnes nationales et informe des modalités de consentement au don d'organes aux fins de greffe. N'hésitez pas à en parler au médecin qui vous suit à Dieulefit-Santé.

### ■ TENUE, HYGIÈNE PERSONNELLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Tolérance, non jugement et respect de l'autre sont des valeurs indispensables en communauté.
- Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte de l'établissement. Le respect des lieux intérieurs et extérieurs en ne jetant ni papiers, ni débris de nourriture, ni objets pouvant entraîner des blessures ou accidents, est de rigueur, ainsi que le respect des matériels et mobiliers mis à disposition des patients et des visiteurs.
- Merci de respecter le tri sélectif des déchets organisé dans l'établissement et de veiller à éteindre les lumières inutiles.
- L'accès aux animaux est interdit, sauf handicap le justifiant.

### ■ LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Fumez-vous ? Souhaitez-vous arrêter ? Nous sommes à votre écoute pour en parler. Car conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans l'établissement et aux abords. En cas de besoin, un espace dédié est ouvert. Sortir fumer la nuit est interdit. Des substituts nicotiques et une écoute peuvent vous aider.

### ■ ALCOOL ET SUBSTANCES ILLICITES (DROGUES).

Il est interdit d'introduire de l'alcool et toutes substances illicites dans l'enceinte de Dieulefit-Santé. L'établissement s'associe aux plans nationaux contre les addictions et les conduites à risques.

### ■ URGENCES MÉDICALES

Trois zones d'attente sont équipées d'un système d'appel d'urgence, à n'utiliser qu'en cas de nécessité.

### ■ LOCAUX TECHNIQUES ET LOCAUX DE SOINS

Nous vous demandons de ne pas accéder à ces différents locaux et de respecter l'intimité, la confidentialité et la tranquillité des autres personnes.

### ■ CONSIGNE DE SÉCURITÉ

- Le personnel est là pour assurer votre sécurité.
- Pour votre information, avec autorisation préfectorale, l'établissement est placé sous vidéosurveillance.
- La déambulation la nuit est interdite. Les patients doivent regagner leur chambre avant 23h et rester dans leur unité d'hospitalisation.

### ■ SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

Il est interdit de brancher des appareils électroménagers personnels dans l'établissement. Les boîtiers de coupure électrique ne sont à actionner qu'en cas d'urgence ou de danger avéré. Tout abus pourra faire l'objet de poursuites.

### ■ INCENDIE

Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée. Veuillez prendre connaissance des consignes affichées dans votre chambre.

### ■ STATIONNEMENT


Le stationnement est réglementé dans l'enceinte de l'établissement.


- effectuez les déplacements en roulant au pas.
- stationnez votre véhicule dans le respect des accès à l'établissement et des emplacements réservés. Il est interdit de stationner sur les emplacements ambulances du parking n°1 ainsi que sur les emplacements réservés aux 2 bornes de rechargement électrique or utilisation.




# vos repères dans l'établissement

DIEULEFIT SANTÉ EST EDIFIÉ DANS UN PARC DE PLUS DE 9 HECTARES,  
RÉPARTI SUR 3 BÂTIMENTS PARALLÈLES COMMUNIQUANT PAR  
DES GALERIES VITRÉES, ET EN DÉNIVELLATION SUR 3 NIVEAUX.

ASCENSEURS 

ESCALIER ACCÈS ACCUEIL 

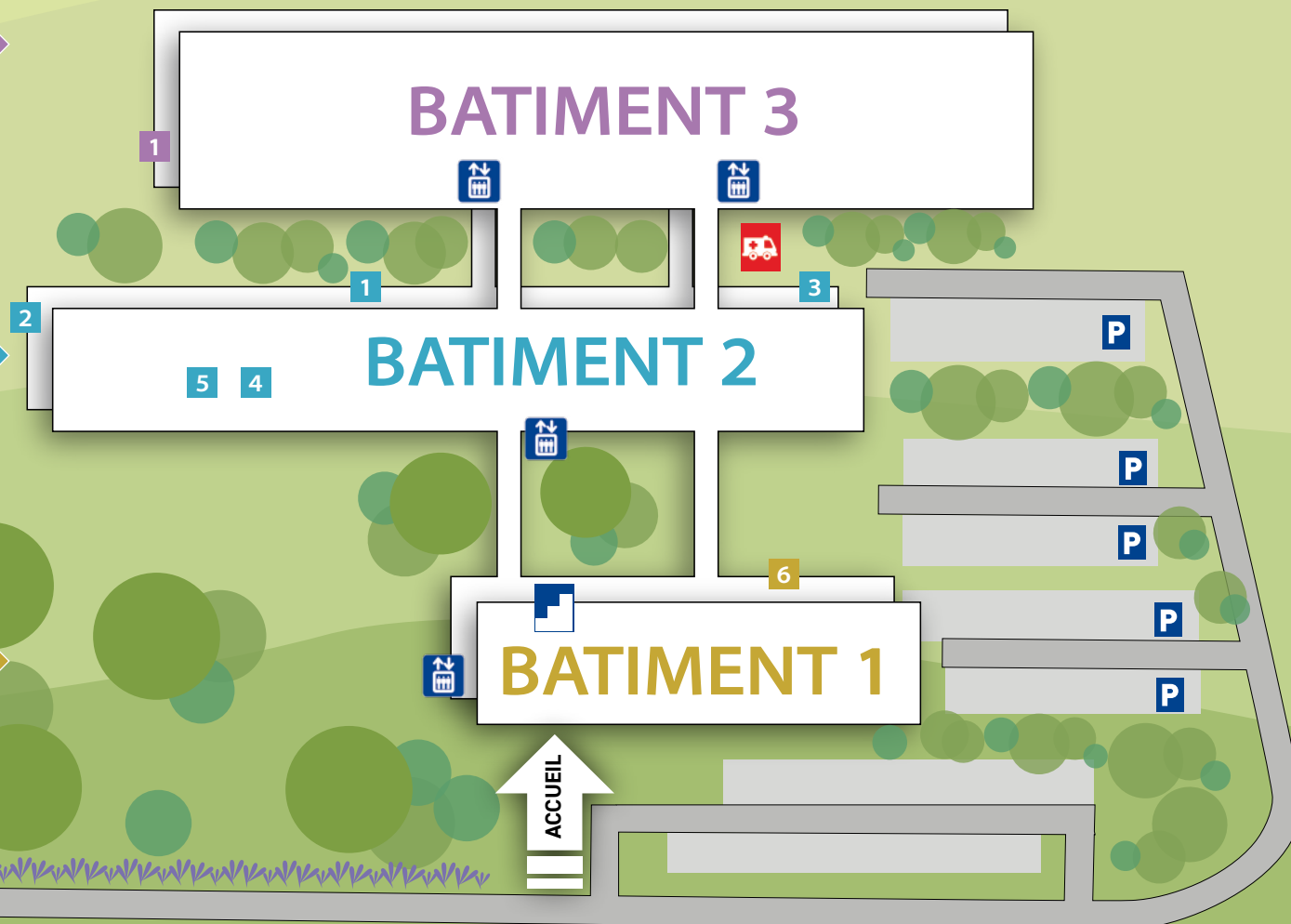
PARKING 

ACCÈS AMBULANCE 

<b>BÂTIMENT 3</b>	NIV. 0	HÉBERGEMENT UNITÉ 2 : CHAMBRE 1 À 23 UNITÉ 3 : CHAMBRE 24 À 45
	NIV. -1	HÉBERGEMENT UNITÉ 1 : CHAMBRE 46 À 67 UNITÉ 4 : CHAMBRE 68 À 82
		SALLE DE RÉÉDUCATION <b>1</b>

<b>BÂTIMENT 2</b>	NIV. 0	SECRÉTARIATS MÉDICAUX <b>4</b>
		CONSULTATIONS MÉDICALES <b>5</b>
	NIV. -1	SALLE DE RÉÉDUCATION <b>1</b>
	BALNÉO <b>2</b>	
	GYMNASE <b>3</b>	

<b>BÂTIMENT 1</b>	NIV. 1	ACCUEIL ADMINISTRATION
	NIV. 0	RESTAURANT <b>6</b>





# voire départ de l'établissement



## ■ TRANSPORT

- Votre transport de retour peut être effectué en ambulance ou en VSL sur prescription médicale
- Le choix du transporteur est laissé à votre appréciation.

## ■ FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Au moment de votre départ, vous devez récupérer auprès de l'accueil :

- La facture de votre séjour à régler puis à transmettre à votre couverture sociale le cas échéant.
- Le bulletin de situation indispensable aux organismes de sécurité sociale
- Le bon de transport le cas échéant

## ■ QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Une fois rempli, veuillez le déposer dans une des 4 boîtes de collecte : près du restaurant au niveau de l'ascenseur ou dans votre unité, près du bureau du cadre de santé ou à l'accueil de l'établissement. De plus, notre établissement participe à l'enquête nationale E-SATIS, qui vise à recueillir votre satisfaction, via un questionnaire en ligne, adressé par courriel après votre sortie

## ■ LA DATE ET L'HEURE DE SORTIE

- La date est déterminée par votre médecin. Le jour de votre sortie, il vous est demandé de libérer votre chambre pour 9h avant de procéder aux formalités administratives. Une bagagerie est à votre disposition au niveau de l'accueil.

## ■ DOSSIER MÉDICAL

- Vos documents de sortie vous seront communiqués par le secrétariat médical. Le courrier de sortie comprenant la synthèse de votre séjour sera adressé à votre médecin traitant et instantanément dans votre DMP si vous n'avez pas exprimé de refus .



## ■ INFORMATION DU PATIENT ET PERSONNE DE CONFIANCE

- Les médecins de l'établissement se tiennent à votre disposition pour vous communiquer tous les renseignements relatifs à votre état de santé.
- Il est demandé aux patients majeurs de désigner une personne de confiance qui peut :
  - l'accompagner dans ses entretiens médicaux et l'aider dans ses choix
  - exprimer sa volonté s'il n'est plus en capacité de le faire
- Informer la personne de confiance n'est pas violer le secret médical, celle-ci est tenue au respect de la vie privée de la personne qu'elle représente.
- La personne de confiance devra donner son accord pour être désignée : signature du formulaire à votre admission ou dans les premiers jours de votre séjour

## ■ LA RECHERCHE DU CONSENTEMENT ET DES VOLONTÉS DU PATIENT

- La volonté du patient ou de son représentant est respectée. Le consentement éclairé est requis pour les pratiques concernant les actes de prévention, d'exploration et de soins. Vous avez le droit de les accepter ou de les refuser.
- Certaines situations particulières nécessitent un consentement éclairé et formalisé c'est-à-dire rédigé, daté et signé par le patient ou son représentant.
- Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée «directives anticipées», afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. L'établissement est organisé pour respecter ce droit, n'hésitez pas à en parler au médecin qui vous suit à Dieulefit-Santé et à lui communiquer les Directives Anticipées formulées avant votre séjour auprès de tout autre médecin.

## ■ LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES

- L'établissement suit les recommandations de la CNIL.
- Nous vous informons conformément à la réglementation RGPD que l'établissement dispose d'un système informatique destiné à la gestion du dossier patient.
- Les informations recueillies lors de votre hospitalisation feront l'objet d'un enregistrement informatique destiné à alimenter le dossier patient dans les sous-finalités suivantes :
  - La gestion administrative du patient, le suivi des facturations et des règlements
  - Le dossier médical informatisé du patient et la gestion des archives médicales
  - La collecte et le traitement de données pour transmissions aux autorités compétentes (ARS, ATIH)

Ces informations sont sous la responsabilité du Directeur de l'établissement responsable du traitement et sont conservées pour une durée de 20 ans ou 10 ans en cas de décès. Ces données sont accessibles par nos équipes soignantes, médicales, administratives selon des règles d'accès garantissant le secret médical.

- Les données collectées sont hébergées sur les serveurs de notre éditeur du dossier patient informatisé qui dispose de l'agrément délivré par le Ministère en charge de la Santé, en application des dispositions de l'article L.1111-8 du Code de la Santé Publique relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel.

- La loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Il vous est possible de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant dans les conditions prévues par cette loi. Si vous souhaitez avoir accès aux informations, vous devez en faire la demande écrite auprès du Directeur de l'établissement responsable du traitement à l'adresse suivante :

DIEULEFIT SANTE, 211 chemin de Chamonix, BP 71, 26220 DIEULEFIT.

## ■ HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) organise des actions de prévention, de surveillance, d'information, de formation et d'évaluation contre les infections nosocomiales, y compris la prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques. Dans ce but, nous vous demandons de respecter les consignes données par le personnel. Celles-ci concernent :

- le lavage des mains,
- le port du masque,
- le respect d'éventuelles mesures d'isolement,
- le signalement de toutes maladies infectieuses dans votre entourage
- le respect des protocoles de nettoyage des matériels de réadaptation après utilisation.





# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

**1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

**2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

**3** L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

**4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

**5** Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

**6** Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

**7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

**8** La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

**9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

**10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

**11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Editions Sicom 06042 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé - Avril 2006

### FORFAIT CHAMBRE PARTICULIÈRE

52 €  
par jour

- Un chèque de caution vous sera demandé à l'accueil à votre arrivée.

### TÉLÉPHONE / MISE À DISPOSITION DE LA LIGNE

5 €

### AVANCE SUR CONSOMMATIONS

15 €

### TÉLÉVISION (HORS FORFAIT)

payable d'avance (calculé au prorata des jours estimés)

3 €  
par jour

- Un chèque de caution vous sera demandé à l'accueil à votre arrivée.

### CONNEXION WIFI POUR LA DUREE DU SEJOUR

5 €

### FORFAIT JOURNALIER

Une avance sera demandée s'il n'y a pas de couverture mutuelle.

20 €  
par jour

### REPAS VISITEURS

13 €

### LIT ACCOMPAGNANT

(Autorisation ponctuelle selon situation médicale le justifiant)

18 €  
par jour

### Petit-déjeuner

4,5 €

### Repas

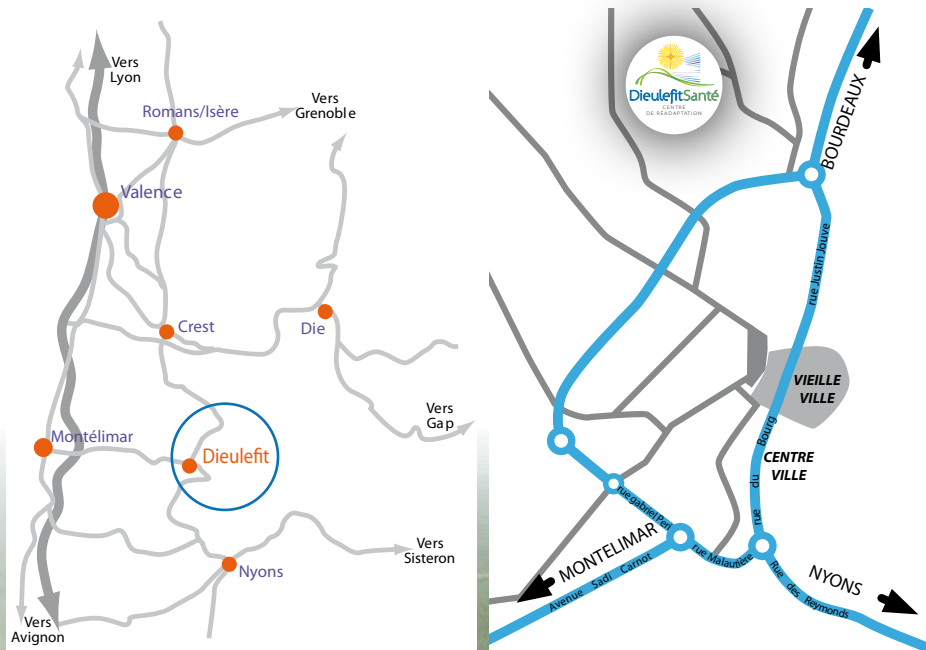
13 €

Les sommes dues par les patients doivent être obligatoirement payées à la fin du séjour, au moment de la sortie.

TÉLÉPHONE DE L'ACCUEIL :  
COMPOSEZ LE 9

PERMANENCES DE L'ACCUEIL :  
DU LUNDI AU VENDREDI : DE 9H À 17H30





## POUR VOUS RENDRE À DIEULEFIT-SANTÉ

### PAR LA ROUTE

En arrivant à Dieulefit, suivre les flèches DIEULEFIT SANTE. L'établissement implanté sur le Domaine de Chamonix est situé près du rond-point de la sortie de Dieulefit en direction de Bourdeaux et Crest.

### PAR L'AUTOROUTE A7

les échangeurs Montélimar nord et sud sont à 35 km de Dieulefit.

### PAR LE TRAIN

la gare la plus proche est à Montélimar à 30 km. Un service d'auto-car assure la liaison en semaine 5 fois par jour et 3 fois les dimanches. La gare routière de Dieulefit est à 1,6 km de l'établissement.



211 chemin de Chamonix B.P.71 26220 DIEULEFIT  
Tél. 04 75 00 55 00

[www.dieulefit-sante.org](http://www.dieulefit-sante.org)